

19-OCT-2006

09-NOV-2007 Avis de modification - changement d'adresse du titulaire.

06-MAR-2007 Avis de modification - changement d'adresse du titulaire.

ISOKLENZ RW

GARANTIE:

5-Chloro-2-méthyl-4isothiazol-3-one0.56%
2-Méthyl-4isothiazol-3-one.....	0.19%

COMMERCIAL

NO. D'ENREGISTREMENT 22564
 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT CORROSIF

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Avis de modification

Contenu Net: _____

Klenzoid Co. Ltd.
 265 Watline Avenue
 Mississauga, ON L4Z 1P3
 Phone (905) 712-4000

6500 TransCanada – Suite 110
 Montreal, PQ H4T 1X4
 Phone (514) 342-2121

KLENZOID CO. LTD. ☐☐
 UNIT 5, 2735 MATHESON BLVD E ☐☐☐
 MISSISSAUGA ON L4W 4M8

500-25 Watline Ave.
 Mississauga, ON L4Z 2Z1

Avis de modification

MODE D'EMPLOI:

IsoKlenz RW est recommandé pour éliminer les dépôts de boues accumulées dans les tours; ajouter 0,67 à 18,7 kg d'IsoKlenz RW tel quel par 10 tonnes d'eau dans le système (environ 0,5 ppm à 13 ppm de matière active). Cette dose devrait être ré-appliquée 2 à 3 fois par semaine jusqu'à ce que l'accumulation de résidus soit à un niveau acceptable, rétablissant ainsi le contrôle microbien. **POINT D'APPLICATION:** IsoKlenz RW devrait être ajouté dans le bac des boîtes de distribution, ou à tout autre endroit où il sera rapidement et uniformément dispersé à travers le système. Ne pas utiliser dans des systèmes d'eau potable.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Sensibilisant cutané potentiel. Danger-corrosif pour les yeux et cause des brûlures de la peau. Peut être fatal si avalé ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT:

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

PREMIERS SOINS:

Contact oculaire: Rincer à l'eau propre pendant 15 minutes ou plus jusqu'à ce que l'irritation cesse . Obtenir de l'aide médicale si une irritation persiste.

Contact Dermique: Laver avec du savon et de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si une irritation persiste. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminés avant de les porter à nouveau.

Ingestion: Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, boire du lait, des blancs d'oeuf, une solution de gélatine ou, en l'absence de ces produits, boire de grandes quantités d'eau. Éviter l'alcool. Consulter un médecin ou communiquer avec un centre antipoison immédiatement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Avis au médecin: La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.